

L'offre de service bonifiée pour les premiers répondeurs dans Lanaudière

Joliette, le 27 mars 2023 - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière organise les services préhospitaliers d'urgence de la région. Dans le cadre du programme de premiers répondeurs en place dans plusieurs municipalités du territoire, de nouvelles pratiques ont été ajoutées dans la dernière année afin de bonifier l'offre de service. En plus de pouvoir pratiquer la défibrillation avec un défibrillateur externe automatique (DEA), les premiers répondeurs de la région peuvent maintenant administrer la naloxone dans les cas d'intoxications aux opioïdes.

En 2022, l'équipe des services préhospitaliers d'urgence du CISSS a donné une formation à l'ensemble des premiers répondeurs de la région pour l'administration de la naloxone, pour faire suite à l'élargissement des soins autorisés par la Direction médicale nationale. La naloxone est un médicament qui agit rapidement pour renverser temporairement les effets d'une surdose d'opioïdes. Ce soin s'ajoute à l'administration d'épinéphrine à l'aide d'un auto-injecteur (ÉpiPen) pour le traitement des réactions allergiques graves et à plusieurs autres situations.

À propos du programme des premiers répondeurs

L'équipe des services préhospitaliers d'urgence du CISSS offre du soutien aux municipalités intéressées à adhérer au programme des premiers répondeurs. Le rôle du premier répondeur est de fournir à une personne dont l'état le requiert les premiers soins de stabilisation nécessaires, conformément aux protocoles d'intervention clinique qui correspondent au niveau de formation reconnu.

Sur le territoire de Lanaudière, 44 municipalités sur 59 sont desservies pour la plupart par un service de premiers répondeurs administré par les services de sécurité incendie. Les différents corps policiers du territoire Lanaudois sont tous en mesure de répondre aux appels d'urgences et d'utiliser un DEA en cas d'arrêt cardio-respiratoire. Pour assurer la qualité des soins, l'équipe des services préhospitaliers d'urgence dispense chaque année aux premiers répondeurs de la formation, conformément au programme de maintien des compétences élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

- 30 -

Source : Service des communications